



Fiche d'Inscription et de Liaison

Cette fiche est à renseigner obligatoirement et en totalité par le(s) responsable(s) légal (aux) de l'enfant. **L'inscription sera prise en compte à réception du dossier complet et du versement de l'acompte de 100 euros/séjour.**

Coordonnées du séjour :

ÉCURIE TODOR LIGHT – Chemin de la brasserie – 33590 JAU DIGNAC ET LOIRAC-

Agrément Numéro jeunesse et sport: 033ORG0675 // RCS Bdx : 534C295 845 00018

ENFANT :

Nom : _____ Prénom : _____

Age : _____ Date de naissance : _____ Lieu : _____

Fille : Garçon :

1- SEJOUR/ACTIVITE/NIVEAU EQUESTRE

Date (cocher la/les semaine(s) et option concernée(s)) :

MOIS DE JUILLET	Choix	MOIS D'AOUT	Choix
Du 29 juin au 5 juillet			
Du 6 au 12 juillet		Du 3 au 9 août	
Du 13 au 19 juillet		Du 10 au 16 août	
Du 20 au 26 juillet		Du 17 au 23 août	
Du 27 juillet au 2 août		Du 24 au 29 août	

TYPE DE SEJOUR	Choix	OPTION	Choix
SÉJOUR INITIATION 450 €		Option TENTE 15 €	
SÉJOUR PERFECTIONNEMENT 500 €		Réduction (2 semaines et / ou Parrainage)	
SÉJOUR ADO 500 €		Licence FFE 2025 : 25 €	

Niveaux équestres de l'enfant : Débutant A l'aise aux 3 allures. Confirmé. Concours

Diplôme obtenu : G1 – G2 – G3 – G4 – G5 – G6 – G7

N° de licence FFE de votre enfant : _____ (licence pratiquant de l'année en cours obligatoire)

Club : _____

Si mon enfant n'en possède pas un supplément de 25 € sera demandé à l'inscription

2- AUTORITE PARENTALE

Nom et Prénom du tuteur légal de l'enfant : _____ en qualité de

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Adresse mail _____

Tel Port : _____ Tel : _____

Autres contacts : _____

N° S.S _____

Nom mutuelle _____ N° _____

Contrat _____

6- AUTORISATION DE PRENDRE EN PHOTO OU EN VIDEO

L'écurie TODOR LIGHT peut être amené à prendre des photographies ou des vidéos des enfants pendant les activités sportives ou la vie quotidienne et à les utiliser sur tous les supports de communication sans limite ni de temps ni de lieu. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photographie ou en vidéo au cours de son séjour, nous vous remercions de faire une lettre indiquant votre refus et de la joindre à l'envoi du dossier.

7 - AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DU MINEUR A L'ISSUE DU SEJOUR

• J'autorise Mme, Mr, Nom _____ Prénom _____
à prendre en charge l'enfant à la fin du séjour. *Si vous ne savez pas encore à la date d'inscription et/ ou si vous devez changer de personne merci de nous envoyer un mail à todorlight@gmail.com*

8- COVOITURAGE

J'accepte de prendre en charge des enfants pour le transport aller/retour pour les Ecuries TODOR LIGHT et j'accepte que mon numéro de téléphone soit transmis aux parents intéressés.

Nombre d'enfants : _____ Date(s) possible(s) : _____ Aller : _____ Retour : _____

9- ATTESTATIONS

J'atteste que mon enfant est apte, médicalement à la pratique de l'équitation

J'atteste que mon enfant est couvert au titre de la responsabilité civile auprès de la compagnie :
.....de la villeN°

10- VOTRE ENGAGEMENT

Je certifie avoir pris connaissance :

- De l'ensemble des activités du séjour et autorise mon enfant à y participer.
Des conditions générales de vente, du règlement intérieur présent sur le site www.todor-light.com et ci après et m'engage à joindre le dossier complet :

Inscription :

- La fiche d'inscription et de liaison dument complété et signé ;
- Le règlement de l'acompte du séjour de 100 euros.

15 jours avant le séjour

- La fiche sanitaire de liaison dument complété et signé
- Le solde du séjour

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le retour du dossier complet.

- Je m'engage à rembourser aux Écurie TODOR LIGHT l'intégralité des frais avancés éventuellement pour mon compte à l'occasion de frais médicaux, pharmaceutiques, réparation et/ou remplacement de matériel mis à disposition

Fait à _____ - Le ____ / ____ / ____

Signature du responsable légal (précédé de la mention « lu et approuvé »)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION ET REGLEMENT

Le prix du séjour est de (hors réduction) :

450 euros pour le séjour Initiation

500 euros pour le séjour Perfectionnement

L'inscription est effective lorsque le fiche d'inscription et de liaison est complétée, signée et l'acompte de 100 euros reçu.

Le solde du séjour doit être réglé 15 jours avant le séjour.

Les règlements par chèque sont à mettre à l'ordre de ECURIE TODOR LIGHT, et à envoyer à : ECURIE TODOR LIGHT, Mlle Gagneux Servane, Chemin de la brasserie 33590 JAU DIGNAC LOIRAC

Possibilité de payer en plusieurs fois sans frais. Règlement par : Chèque, espèces, virement, chèques vacances ANCV.

Règlement par virement :

ÉCURIE TODOR LIGHT

IBAN : FR76 1090 7007 1666 2211 0049 867. BIC : CCBPFRPPBDX

TARIFS

Nos prix sont nets, ils s'entendent toutes prestations comprises : **hébergement, pension, activités, adhésion.**

La licence sportive est obligatoire, si les enfants n'ont pas de Licence Fédérale de l'année en cours un supplément de 25 euros est à ajouter au montant du séjour.

CONVOYAGE

Un animateur issu de l'équipe d'encadrement peut éventuellement récupérer vos enfants :

À la gare la plus proche : Lesparre Médoc 33340

Le prix du billet est à la charge des parents.

Le billet de train doit être envoyé par mail todorlight@gmail.com, et un sms devra être envoyé quand l'enfant sera dans le train

AIDES AU VACANCES

Vous pouvez bénéficier d'aides sous certaines conditions. Vous pouvez contacter : les **bourses du Conseil Général de votre département, votre Comité d'Entreprise, la Caisse d'Allocations Familiales, le service vacances de votre municipalité.**

Attention pour les aides Vacaf, l'écurie Todor Light a souscrit un contrat uniquement avec les enfants de la Gironde. Pour les enfants d'autres départements, veuillez nous contacter pour voir si nous pouvons souscrire un contrat avec la CAF de votre département

Nous avons souscrit un contrat de responsabilité civile. Pour information, la perte et le vol d'objets de valeur ne sont pas couverts par ce contrat.

ANNULATION

Toute annulation doit être adressée par écrit.

Plus d'un mois avant le séjour, 50 % des arrhes sont remboursés.

Moins d'un mois avant le séjour, il sera retenu les arrhes.

Moins de 8 jours avant le début du séjour, il est retenu 100 % du prix du séjour.

Aucun remboursement ne sera consenti si l'enfant quitte le centre avant la fin du séjour.

RESPONSABILITE

La direction des séjours avec l'approbation des dirigeants se réserve le droit d'exclure **un enfant ou un jeune pour raisons graves.**

Dans ce cas, le responsable légal sera averti au plus vite de la décision d'exclusion et responsable des frais engagés pour le retour anticipé. Le séjour reste dû dans sa totalité.

RECLAMATIONS

Elles doivent être adressées au responsable du club et formulées par écrit.

L'inscription implique la connaissance et l'adhésion à nos conditions générales.

Écurie TODOR LIGHT

CHEMIN DE LA BRASSERIE 33590 JAU DIGNAC ET LOIRAC

06 51 29 27 03 // 06 83 05 91 28 // todor-light@gmail.com

Agrément jeunesse et sport: 033ORG0675 // RCS Bdx : 534C295 845 00018 // N° FFE : 3359005



REGLEMENT INTERIEUR

ÉCURIE TODOR LIGHT

Chemin de la brasserie
33590 JAU DIGNAC ET LOIRAC

www.todor-light.fr

Mail : todorlight@gmail.com

Tél : 06 51 29 27 03

Notre principal objectif est de créer une ambiance agréable, familiale et amusante, tout en vivant une expérience inoubliable près des chevaux et poneys au cœur de la nature. Le règlement que nous vous exposons participe pleinement au bon déroulement du séjour.

ARTICLE 1 – COLLECTIVITE

Il est demandé aux enfants de respecter les règles de la vie collective. Toute attitude incompatible avec la vie en collectivité (dégradation, vol, violence, non-respect des personnes et du matériel) sera sanctionnée par l'équipe d'animation.

De respecter le sommeil des autres la nuit et lors des temps calmes. D'être gentil et serviable avec les plus petits

ARTICLE 2 – VIE AU CENTRE ET EN ACTIVITES

Il est interdit :

D'entreposer les affaires d'équitation (bottes, bombes, selles, etc...) dans les tentes : un local leur est réservé.

D'aller dans les prés ou paddock sans la présence d'un encadrant.

De fumer durant le séjour.

Il est demandé :

De faire votre lit, de ranger vos affaires avant d'aller prendre votre petit déjeuner.

De veiller à la propreté des sanitaires que vous utilisez.

ARTICLE 3 – TELEPHONE PORTABLE

Les téléphones portables sont autorisés sur le camps à condition d'en avoir une utilisation raisonnable et uniquement dans les temps libre et il est demandé de ne plus les utiliser après 21H30.

Dans le cas contraire, le téléphone pourra être confisqué par l'équipe d'animation. Les téléphones de l'équipe d'animation permettent de contacter les parents, si besoin et d'être aussi contacté.

ARTICLE 4 – TENUE VESTIMENTAIRE, OBJET PERSONNEL

Pour leur bien-être, il est souhaitable que les enfants viennent munis du trousseau indiqué. (Les affaires marquées seront plus facilement identifiables)

Le centre n'est pas responsable des objets que l'enfant apporte avec lui : bijoux, montre, objet de valeur....En cas de vol ou de perte l'écurie Todor Light ne pourra être tenu responsable.

ARTICLE 5 – AUTOUR DES CHEVAUX

Le port de la bombe est obligatoire et l'accès aux enclos des chevaux et poneys n'est permis que sous la responsabilité d'un encadrant.

En cas de manquement grave à ces règles, il peut être décidé un renvoi sur décision de l'équipe de Direction du centre.

La Direction

A faire lire par l'enfant avant de signer le paragraphe 5 de la fiche d'inscription et de liaison